

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Éducation : LDD remet en cause le partenariat public-privé

**SI** la mesure avait fonctionné pendant un temps, ce partenariat public-privé continue de montrer ses limites depuis l'année scolaire 2015-2016. Résultat, des élèves mis à la porte pour impayés, et des parents obligés de s'acquitter, à la rentrée des classes, des frais scolaires pour garantir les études à leur progéniture pourtant régulièrement admis en sixième et orientés par la tutelle.

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon



Photo: HNM

**Le ministre de l'Éducation est invité à se pencher sur ce dossier**

en cause.

En effet, déjà entaché par la crise sanitaire liée à la pandémie à nouveau coronavirus, c'est une nouvelle épine dans le pied des autorités en charge de l'Éducation nationale. En raison du non-paiement des frais de scolarité des élèves envoyés dans des établissements privés, confessionnels et reconnus d'utilité publique par les

responsables de l'Éducation nationale, de nombreuses voix s'élèvent pour inviter chaque acteur à jouer sa partition. Et c'est en première ligne le ministère de l'Éducation nationale qui est appelé à régler l'addition avant le démarrage effectif des cours.

Si la mesure avait fonctionné pendant un temps, ce partenariat public-privé continue de montrer ses limites

depuis l'année scolaire 2015-2016. Résultat, des élèves mis à la porte pour impayés, et des parents mis en demeure de débours des sommes énormes pour garantir les études à leur progéniture, pourtant régulièrement admis en sixième et orientés par la tutelle. Dans les faits, le premier responsable de l'établissement situé au PK 9 s'est rendu le lundi dernier au

Lycée Djoué Dabany où il a réuni les parents d'élèves et les membres de l'administration pour dénoncer le non-respect du contrat qui lie son établissement d'enseignement secondaire à l'État gabonais.

De plus, agacé par l'énorme dette de l'État, le fondateur de l'école a demandé clairement aux parents des nouveaux élèves admis en classe de 6e, orientés dans cette structure par le ministère de l'Éducation nationale, de solder eux-mêmes la scolarité de leurs enfants, indiquant par la suite sa volonté de rompre définitivement le contrat avec son partenaire. Si LDD n'est pas le seul établissement d'utilité publique à accueillir les élèves orientés par la tutelle, ce dernier semble remettre en cause la crédibilité de l'État gabonais à tenir ses engagements.

Si l'État fini toujours par payer ses dettes, cette dernière doit être comblée plus tôt que d'habitude. En témoigne le paiement de la dette de l'année scolaire 2020-2021. Face à cette situation, et soucieux de réduire le nombre d'élèves orientés vers ces structures qui posent un certain nombre de conditions, de nombreux établissements scolaires ont vu le jour depuis la rentrée scolaire du 27 septembre dernier. Un ajout qui pour l'heure, ne semble pas avoir réglé le problème.

Sans réaction de la part de la tutelle depuis la sortie médiatique de Jean-Boniface Assélé, le 6 octobre dernier, les parents d'élèves ont, pour leur part, signifié qu'ils ne procéderont pas à ces paiements, qui, selon eux, relèvent de la responsabilité de l'État. Reste à savoir la raison de ce retard de paiement de la part de l'Éducation nationale.

### Contrepoint

## Une situation embarrassante

Prissilia M. MOUITY  
Libreville/Gabon

**C'**EST plutôt une situation embarrassante que vivent les parents dont les enfants sont orientés par l'État dans des établissements scolaires privés confessionnels, laïcs et reconnus d'utilité publique. Seulement deux semaines après le démarrage des cours, une grande partie d'entre eux se voient contraints de régler l'intégralité des frais d'écolage dans ces établissements, avant que leurs enfants n'y

soient admis. Une dépense non seulement imprévue, qui surprend plus d'un, mais qui n'est pas également du tout facile à endosser pour eux, au regard du contexte économique actuel où plusieurs parents d'élèves tirent le diable par la queue. Au lycée Djoué Dabany, par exemple, où le fondateur Jean Boniface Assélé a clairement invité les parents d'élèves à se plier à cette exigence avant que l'État ne réagisse, c'est le casse-tête chinois pour eux. L'État qui s'est engagé quelques années auparavant à prendre en charge l'intégralité de la charge liée aux frais de scolarité des

enfants, fait peser sur eux un lourd fardeau. De son côté, la Fenapeg (Fédération nationale des associations des parents d'élèves) appelle quand même à l'optimisme. Le partenariat entre le gouvernement et les établissements privés et parapublics du Gabon est, certes, peu reluisant, mais l'État honore toujours cet engagement. Pour la fédération d'associations, la démarche des responsables de ces établissements scolaires est de nature à déstabiliser les parents, mais surtout les élèves qui attendent d'apprendre dans la sérénité. "Ces établissements

sont bien structurés avec des administrations en bonne et due forme. Que les responsables de ces établissements s'accordent avec la tutelle pour trouver une solution pérenne à ce problème", pense Sandrine Mekame, vice-présidente de la Fenapeg. Le lycée Djoué Dabany n'est pas le seul établissement scolaire à formuler cette exigence aux parents d'élèves qui sont, par la suite, remboursés, comme le témoignent certains parents d'élèves. Cette nouvelle formule est instaurée par bien d'autres écoles au plus grand désarroi des parents.